



Mairie de Plouneour-Brignogan-Plages
Tél : 02.98.83.40.06
E-mail : secretariat@plouneour-brignogan.bzh

PORT COMMUNAL DE PONTUSVAL
Arrêté préfectoral 2003 – 1254

ANNEE 2024

Nous faire retour de cet imprimé avant le 31 mars 2024, y compris en cas de non-renouvellement.

RENOUVELLEMENT D'UNE AUTORISATION

Numéro d'autorisation communale. N° :

Ce numéro est à inscrire impérativement sur votre bouée

Fournir la copie de l'attestation d'assurance pour l'année en cours.

JE NE RENOUVELLE PAS MON MOUILLAGE

NOM : **Prénom :**

Adresse principale :
.....

Adresse secondaire éventuelle :
.....

N° de téléphone 1 : N° portable :

N° téléphone 2 :

Adresse mail :

(merci de la renseigner si vous en avez une)

Nom du Navire:..... Immatriculation :..... Marque :

Longueur :..... Tirant d'eau Type : Moteur / Voilier

Je soussigné (NOM Prénom).....

Reconnaît avoir reçu et pris connaissance du règlement intérieur des mouillages légers approuvé par délibération du Conseil Municipal du 29/09/2008, de son avenant 1 approuvé par délibération du Conseil Municipal du 25/05/2009 et de son avenant 2 approuvé par délibération du Conseil Municipal du 21/10/2013.

A Plouneour-Brignogan-Plages, le

SIGNATURE